

Copie d'une Lettre de Mons.^{se} Offubrand a Orange le 7 Juin Ca. 17

Mons.^{se} je vous rends tres-humbles graces du soin que vous avez pris de faire tenir mes Lettres en Hollande et de m'en avoir envoye les reponses, si ce n'est pour l'interet du Maistre je n'oserois pas prendre cette liberte mais comme je suis persuade que c'est interet vous est cher je crois que vous agreerez que je continue a vous donner la meme peine lors que les affaires les requerront, vous asseurant que vous ne serez obligee d'une personne qui soit plus que moy.

A. S. S. Monseig.^{se} le Prince d'Orange a Paris le 16 Juin Ca. 17

Monseig.^{se} dans une occasion si eclatante ou tous les bons Hollandois se rejoissent de l'heureux Succes du combat naval, je ne puis differer a faire part a V. A. S. avec tout le respect pour tant que je lui dois, le plaisir que je ressens de ce que la premiere fois que nostre flotte s'est batue sous l'Autorite de V. A. S. Elle a inspire tant de Valeur et de Courage a ceux qui en ont eu la conduite que non obstant tout le desavantage et du nombre et du vent ils ont genereusement repousse les attaques des flottes de ceux si puissans. Bien j'en tire un bon Augure pour l'avenir et je ne doute point Monseig.^{se} que comme nostre Estat reconnoit avec beaucoup de justice, qu'il ne feroit la grandeur et son etablissement que de la generosite et prudente conduite de vos Illustres predecesseurs, il n'avoit aussy un jour qu'il sera redoublé de son Salut au Courage et aux Loins assidus de V. A. S. je fais continuellement des prieres pour la conservation parmy tant de Dangers, et de fatigues, puis que de la depend le bonheur d'un si grand peuple et principalement de celui qui est plus qu'aucun autre avec un tres profond respect.

A Mons.^{se} de Zuylichem a Paris le 16 Juin C. B. 1.

La croyance que j'ay Monsieur que par le premier ord.^{re} Mons.^{se} de Zuylichem aura la bonte de me faire tenir la reponse positive de V. A. S. sur le fait des Couriers dont j'ay pris la liberte de vous en écrire il y a 15 jours ou trois semaines, fait que si elle n'importe pas par celui cy, cependant il est propos d'avoir de quoy contenter Mons.^{se} le Marquis de Louvois qui est assurément fort quissant et a ce plus de credit que cette Cour ou la Cour du Roy et Ministre est bien persuadé qu'on le paye de bonnes raisons principalement ou il a droit.

croit estre bien fonde comme en cette affaire quil est tellement
uade' que la liberte doit estre toute entiere pour les Louiers; que
s'y on fait difficulte de la Louy et d'ordonner pour le sien sil sans
aucun esgard a son Interest par^{ce}, il fera arreter Les notres
cœus ex. Je vous prie Mons^r. s'y. Je vous redis tant de fois
la meme chose Je le fais pour ma decharge.

Mons^r. Votre Illustre archimedee se poste tousiours fort
il vous a ecy les deux derniers ord.^s mais hors de Jacques
d'autant que son laquais on a apporté ses lettres trop tard
je crains qu'Elles ne vous soyent pas rendues au moins
en leur temps, J'auray soin que les lettres me soyent
données de meilleure heure a Lavenir.

L. B. n.

Reponne ala Lett. de Monsieur le Ch^{er}. Brumy
cydellus a Paris le 16 Juin 1673

Monsieur et tres honore' frere, par le dernier ord.^{re} J'ay eu
honneur de vous ecrire amplement touchant l'honorable et
l'ageuse charge vacante par la mort de feu Mons. van Bergen
a quy je me refers, depuis et lundy dernier J'ay bien veu
vostre agreable du du courant par laquelle J'apprens avec
Joye la continuation de vos bons offices et tabonne apparence
quil ya encore que se pourray avoir et temps charge cest de
quoy Je vous remercie et vous en demeure obligé vous pouvez
justamment de continuer, les deux Monsieur. L'ensiot marmer
vous me par le par vostre dernière est tant mes Competiteurs
vous en auray d'autant plus d'obligation s'y Je suis pre
par vostre bonne entremise cest de quoy Je s'pere recevoir
les assurances par le premier, d'autant quil ny a pas
venue que cette charge demeure a remplir quoy que Je
assure que le Secret^{re} des. a. et le President de son
se font cy devant opposé a nous, feront tout leur possible que
cette charge ne soit pas donnee d'autant quelle est fort
judiciable a celle du premier son pere ayant toujours
mas pour cela avec le precedant Mons. de Bequestes
Lecler, il faut pour tant ecrire que s. a. dura pece
a cela, Je suis fort obligé a Mons. le greffier s'pronsson

et. f. n.